



Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM (AFESH-UQAM)

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

**Assemblée générale de grève du 6 mars 2014
J-M400, 12h30**

Ordre du jour:

0.0 Procédures

1.0 Grève

1.1 Plénière

1.2 Délibérante

2.0 Élections

3.0 Varia

4.0 Levée

0.0 PROCÉDURES

0.1 Ouverture

0.1.1 Que l'assemblée générale soit ouverte à 13h07.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.2 Praesidium

0.2.1 Que Patrick Véronneau assure l'animation de l'assemblée, Florianne Philippe-Beauchamp le secrétariat et Marjolaine David au senti.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.3.1 Que l'ordre du jour soit le suivant :

0.0 Procédures

1.0 Levée de cours

2.0 Grève

2.1 Plénière

2.2 Délibérante

2.3 Plan d'action

3.0 Élections

4.0 Varia

5.0 Levée

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.4 Adoption des procès-verbaux

0.4.1 Que l'on adopte les procès-verbaux des assemblées générales du 25 novembre 2013 et du 27 janvier 2014.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

1.0 LEVÉE DE COURS

1.1 Que l'AFESH lève l'ensemble des cours de sciences humaines de l'après-midi à 14h.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.1.1 Amendement : d'ajouter « Que, pour la levée de cours, l'on fasse un ajournement de 30 minutes de l'assemblée générale de 13h45 à 14h15. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la proposition principale 1.1 telle qu'amendée : AU

2.0 GRÈVE

2.1 Plénière

Proposition privilégiée de plénière de 30 minutes sur les enjeux nationaux.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : de modifier « de 30 minutes » pour « jusqu'à 13h45 ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Sur la principale telle qu'amendée : Adoptée à majorité

2.1.1 Que l'assemblée générale s'ouvre à nouveau à 14h19.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée de plénière de 15 minutes sur les enjeux locaux.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Proposition privilégiée de poursuivre la plénière pendant 5 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Amendement : de changer « 5 minutes » par « 15 minutes ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Sur la principale telle qu'amendée : AU

Proposition privilégiée de terminer les tours de parole en limitant les tours de parole à 2 minutes par intervention.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.2 Délibérante

2.2.1 Considérant que la Charte des valeurs québécoises nourrit le sexisme, le racisme et la xénophobie et amplifie la pauvreté des personnes déjà marginalisées;

Considérant que cette Charte détourne l'attention des rapports de classe vers les rapports identitaires, brisant ainsi les liens de solidarité;

Considérant les politiques d'austérité anti-sociales qui briment les droits des peuples et pèsent plus particulièrement sur les épaules des femmes;

Considérant que ces attaques s'inscrivent dans la dynamique du système capitaliste qui vise à concentrer les richesses dans les mains des possédants;

Considérant que cette tendance à la marchandisation se pose avec acuité à l'UQAM même, entre autres à travers l'arrimage au marché des cycles supérieurs;

Considérant que cette marchandisation entraîne une dissidence dans les milieux universitaires qui est réprimée par l'installation de caméras de surveillance facilitant le profilage politique à l'UQAM;

Considérant que le Plan Directeur Immobilier (PDI) déporte le département de psychologie au pavillon des sciences sans consultation et en refusant d'informer adéquatement les partis impliqués;

Considérant que la déportation du département de psychologie est une attaque directe à la capacité de mobilisation de près de 25% des membres de l'AFESH;

Considérant que les luttes en cours du Ras le Bol et du Syndicat des Étudiant-e-s Employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE), respectivement pour une cafétéria végétalienne autogérée et un renouvellement de leur convention collective,

sont bloquées par l'UQAM:

Que l'AFESH reconnaisse que l'austérité est partie prenante de la guerre en cours entre ~~les~~ capitalistes le capitalisme et les peuples, et non pas la conséquence de simples erreurs de gestions;

Que l'AFESH soit en grève le 2 avril contre les dérives de l'UQAM et qu'en ce sens, des actions soient organisées sur les thèmes suivants: PDI, Vidéosurveillance, Finalité des cycles supérieurs, SÉTUE et Ras le bol;

Que l'AFESH soit en grève le 3 avril dans le but de participer à la manifestation nationale contre l'austérité.

2.2.1.1 Amendement : de remplacer « les capitalistes » par « le capitalisme ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

~~2.2.1.1.1 Sous-amendement : Que le premier « que » se lise ainsi : Que l'AFESH reconnaisse que l'austérité est partie prenante de la logique du système capitaliste et non pas la conséquence de simples erreurs de gestions.~~

Dûment proposé

Jugé irrecevable

Sur l'amendement 2.2.1.1.1 : adopté à majorité

2.2.1.2 Amendement : de remplacer « guerre entre le capitalisme et les peuples » par « logique du système capitaliste ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

Proposition privilégiée de question préalable.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité des deux tiers

Sur la proposition principale 2.2.1 telle qu'amendée : Adoptée à majorité

2.3 Plan d'action

2.3.1 Que l'AFESH organise et mobilise une manifestation de nuit le 7 avril pour le soir des élections.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.3.2 Considérant que le SÉTUE est en processus de négociation de convention collective;

Considérant que l'administration de l'UQAM n'a pas daigné rencontrer le SÉTUE avant le mercredi 2 avril;

Considérant que de nombreux et nombreuses membres du SÉTUE sont aussi membres de l'AFESH;
Considérant le caractère progressiste de la lutte du SÉTUE pour de meilleures conditions de travail;
Considérant que l'ensemble des étudiant-e-s profiterait d'une augmentation du temps alloué notamment aux correctrices et correcteurs et d'une amélioration de leurs conditions de travail;
Que l'AFESH soutienne à tous les niveaux la lutte du SÉTUE dans le cadre de ces négociations et fasse siennes ses revendications.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.3.2.1 Amendement : d'enlever la partie « et fasse siennes ses revendications ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

Sur la principale 2.3.2 : Adoptée à majorité

2.3.3 Que l'AFESH participe à la manifestation du 21 mars contre la charte discriminatoire et xénophobe.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.3.4 Considérant qu'une quinzaine d'étudiant-e-s du Cégep du Vieux-Montréal a été suspendue pour avoir participé à une occupation des bureaux de leur administration qui prévoit une hausse des frais afférents;

Considérant que la lutte et la résistance à l'appauvrissement et à la privatisation sont légitimes;

Considérant que l'attitude de l'administration est répressive, anti-démocratique et arrogante;

Que l'AFESH appuie les étudiant-e-s suspendu-e-s ainsi que l'AGECVM dans ce dossier au niveau moral, logistique et matériel.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.3.5 Que dans le cas où le projet de loi de la charte sur la laïcité du parti québécois soit adopté, que l'AFESH-UQAM s'organise en solidarité avec les travailleurs et les travailleuses qui verront leurs droits au travail bafoués pour faire valoir leurs droits.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.3.6 Considérant qu'à l'échelle nationale ce sont plus de 213 000 étudiantes et étudiants qui résident hors du ménage familial, dont seulement 4% vivent en résidence;

Considérant que parmi ces étudiant-e-s, plus de 40% ne bénéficie d'aucune forme d'aide financière aux études;

Considérant que le logement représente donc la principale dépense des étudiant-e-s, avec des loyers dépassant 400\$ par

chambre;

Considérant qu'à Montréal seulement, les 5200 chambres en résidence sont bien peu nombreuses en comparaison à l'effectif étudiant, qui dépasse les 200 000, dont plus de 14 000 étudiant-e-s étrangers et étrangères;

Considérant que la question du logement étudiant touche non seulement l'enjeu de l'accessibilité aux études et de la précarité étudiante, mais aussi de la diminution de l'endettement étudiant et de l'augmentation de la mixité sociale;

Que l'AFESH fasse la promotion de la manifestation nationale organisée par le RCLALQ qui aura lieu le 24 avril 2014 afin de revendiquer des alternatives aux méthodes de fixation des loyers.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

3.0 ÉLECTIONS

3.1 Que soit élue Vanessa Bourgeois au titre de secrétaire aux études avancées.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

3.2 Considérant que des étudiantes et étudiants se sont senti-es lésé-es dans leur droit de vote à cette AG;

Que l'AFESH organise une rencontre à 12h45 entre le 10 mars et le 24 mars sur la démocratie et sur les méthodes de votation à l'AFESH;

Qu'un rapport soit présenté à l'assemblée générale du 25 mars et qu'une discussion ait lieu à cette même assemblée générale.

Dûment proposée

Dûment appuyée

3.2.1 Amendement : de remplacer « entre le 10 mars et le 24 mars » pour « le 2 avril ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

3.2.2 Amendement : de remplacer « dans leur droit de vote » par « dans leur capacité à être entendu-e-s ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

3.2.2.1 Sous-amendement : d'enlever « dans leur droit de vote ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

Le sous-amendement dispose de l'amendement 3.2.2 de facto

Sur la principale 3.2 telle qu'amendée : AU

Proposition privilégiée de levée à 17h23. *Dûment proposée* *Dûment appuyée* **AU**